

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## **LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

## ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'un débit de boissons temporaire le dimanche 19 mai 2024 de 9 heures à 17 heures complexe Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

 ${\bf Vu}$  l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons,

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons,

**V**u la demande de Monsieur Mickaël BOURBON, responsable de Banquise FM, domicilié à Isbergues au 18 rue Jean Macé, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, le dimanche 19 mai 2024 de 9 heures à 17 heures au complexe Edmond Mille.

## **ARRETE**

<u>Article 1er</u>: Monsieur Mickaël BOURBON, responsable de Banquise FM est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes, à l'occasion de la bourse aux disques le dimanche 19 mai 2024 de 9 heures à 17 heures, au complexe Edmond Mille.

<u>Article 2</u>: A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le - 7 MAI 2024

Publié le 1 7 MAI 2024

Le Maire,

David THELLIER